



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES  
Arrondissement de NICE

**CAISSE des ECOLES  
De CONTES**

**Décision n° 2025 12 04  
Modification des effectifs à Temps Complet et Non Complet**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Ollivier, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke SAVIANE, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Alain ALESSIO, Mmes Lykke SAVIANE, Sandrine MAURAS, représentants du conseil municipal, Mme Yolande NICOLAS, membre désigné par le préfet, Mmes Chloé ROIG, Jessica DA-SILVA, M. Nicolas CAMOUS, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. Francis TUJAGUE, Président – représenté par Mme Lykke SAVIANE, Mme Martine ABELLAN, représentante du conseil municipal, Mme Géraldine WILLEMS, Inspectrice de l'éducation nationale, Mmes Aurore FOTIA et Silvia LEONARDI, représentantes des écoles du Varet et de la Pointe de Contes.

Le quorum est atteint.

Monsieur Alain ALESSIO a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en application de l'article 44 de la loi du 27 décembre 1994 modifiant l'article 105 de la loi du 27 janvier 1984, et pour des nécessités de service, la durée hebdomadaire de service a été organisée sur une période d'une durée maximale d'un an. La durée hebdomadaire de travail pour les postes à temps complet est de 35 heures.

Pour satisfaire aux nouveaux besoins des services scolaires, madame la Vice-Présidente propose :

La création au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de :

- 1 poste d'adjoint technique à 21/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>e</sup>

La suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>e</sup>

**Le comité d'administration**  
**Où l'exposé de la vice-présidente**  
**Et après en avoir délibéré**

**Décide :**

La création au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de :

- 1 poste d'adjoint technique à 21/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>e</sup>

La suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>e</sup>

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget 2026 de la caisse des écoles.

<i>Nombre de conseillers en exercice : 12</i>	<i>Pour : 08</i>
<i>Nombre de présents : 07</i>	<i>Contre : 00</i>
<i>Nombre de votants : 08</i>	<i>Abstention : 00</i>

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,  
Alain ALESSIO

La vice-présidente,  
Lykke SAVIANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20251208-20251204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025  
Publication : 16/12/2025

Le président, Francis TUJAGUE